



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 février 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 7 décembre 2007 (S/2007/725) et la note d'accompagnement, ainsi que votre lettre datée du 23 janvier 2008 (S/2008/41) et son annexe concernant l'examen des lettres de crédit émises dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », ont été portées à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil continuent à se féliciter du travail mené par le Secrétariat en vue de régler complètement et rapidement toutes les questions en suspens concernant le programme « pétrole contre nourriture », qui a pris fin le 31 décembre 2007.

Les membres du Conseil prennent acte des mesures que vous avez prises en application de la décision du Conseil concernant les 17 lettres de crédit visées au paragraphe 16 de votre lettre datée du 25 juillet 2007 (S/2007/476). Ils prennent également acte du virement de la somme inutilisée de 161 millions de dollars au Fonds de développement pour l'Iraq, dont vous avez fait part dans votre lettre du 23 janvier 2008.

Les membres du Conseil prennent note de la situation concernant le Compte Iraq et le règlement des lettres de crédit au 31 décembre 2007.

Les membres du Conseil se félicitent des avancées accomplies par le Secrétariat de l'ONU et les ministères et autorités compétents du Gouvernement iraquien lors des réunions du Groupe de travail tenues à Amman les 20 et 21 novembre 2007 et du 7 au 17 janvier 2008.

Les membres du Conseil demandent au Groupe de travail de poursuivre ses efforts en vue de régler rapidement toutes les questions en suspens. Ils demandent en particulier au Gouvernement iraquien et à la Banque centrale iraquienne de transmettre d'ici au 31 mars 2008 toutes les confirmations de livraison requises pour les marchandises ne faisant pas l'objet d'un litige commercial ou faisant l'objet d'un litige commercial qui peut être réglé avant cette date.

Les membres du Conseil prennent note également de votre proposition visant le règlement des questions en suspens, dont le dispositif décrit aux paragraphes 17 à 65 de votre note du 7 décembre 2007. Ils vous prient de présenter, le 15 mars 2008 au plus tard, un nouveau rapport détaillé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la réduction du nombre des lettres de crédit non réglées et des autres questions en suspens. Après examen de votre rapport, les membres du Conseil



décideront des procédures à suivre par le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien pour assurer dûment l'achèvement du programme.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ricardo Alberto **Arias**